

EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DU CERCLE D'ETUDES LOCALES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre du Président du C.E.L. par laquelle il fait part de la décision du C.E.L. de se constituer en Association indépendante, et demande une subvention nécessaire au lancement de cette nouvelle Association ainsi qu'à l'achat de vitrines pour exposer les résultats de ses recherches.

Monsieur le Maire donne également lecture de sa réponse, par laquelle, tout en regrettant le départ du C.E.L. de la M.J.C. au sein de laquelle il a pu évoluer, il comprend bien la volonté des membres du C.E.L. dont le but est d'améliorer encore leur action visant à valoriser et approfondir notre patrimoine historique et actuel.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration de la M.J.C. a accepté le départ du C.E.L.

Dans le cadre de l'effort constant de la Municipalité en faveur de la vie associative, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'accorder à cette nouvelle Association de LUDRES, à titre tout-à-fait exceptionnel, la subvention nécessaire à son lancement,
- d'acquérir l'équipement en vitrines, nécessaire à certaines expositions, notamment les résultats des recherches du C.E.L.,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder au C.E.L., à titre tout-à-fait exceptionnel, la subvention de 11 650 F nécessaire au lancement de cette nouvelle Association,
- précise que cette subvention sera versée à partir de la date de constitution de la nouvelle Association,
- décide d'acquérir un équipement en vitrines plates et vitrines verticales pour la Maison Emile Gallé,
- décide d'inscrire les sommes nécessaires au B.P. 1983.